



Une force pour la nature

Section GIRONDE

Communiqué de presse : 9 août 2012

Arrêté Smurfit

Depuis l'accident qui s'est produit dans l'usine Smurfit le 5 juillet dernier et qui a causé des dégâts environnementaux importants, la SEPANSO a participé, aux côtés des associations locales regroupées au sein de la CEBA à toutes les réunions organisées par la sous-préfecture avec les représentants de l'industriel et du SIBA et a également rencontré les services de la DREAL en charge de la surveillance de l'usine.

Par l'intermédiaire de son avocat Me. François Ruffié, elle est à l'origine, avec les ostréiculteurs et les pêcheurs, des plaintes au Procureur et au Tribunal Administratif.

Bien que la Préfecture ait cru bon d'abroger l'arrêté du 9 juillet autorisant Smurfit à traiter les effluents de son bassin de rétention, dont la liqueur noire provenant de la cuve éclatée, en passant dans sa station d'épuration, et de le remplacer par celui du 3 août, il n'en reste pas moins que les effluents résiduels, dont la composition est mal connue, continuent à être déversés dans le collecteur du SIBA et au wharf de la Salie.

La SEPANSO dénonce cet état de fait et continuera à le dénoncer tant qu'elle n'aura pas la garantie que les activités de l'usine Smurfit n'ont plus aucun impact sur le milieu naturel.

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Sections locales : SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, SEPANSO Dordogne, SEPANSO Gironde, SEPANSO Landes, SEPANSO Lot-et-Garonne

Associations affiliées : Aquitaine Alternatives, CREAQ, LPO Aquitaine

Secrétariat : 1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05 56 91 33 65 - Fax 05 56 91 85 75

www.sepanso.org sepanso.fed@orange.fr